

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Séance du
24 septembre 2021
DM1
N° 10 D - 2021**

S O M M A I R E

I - Compte rendu analytique de la séance du Conseil Départemental

* Séance du 24 septembre 2021

5

I - Compte rendu analytique de la séance du Conseil départemental

Séance du 24 septembre 2021



Direction Générale des Services
Secrétariat Général et Relation à l'Usager - Pôle Assemblées
Réf. : CC/MP

PRIVAS, le 24 septembre 2021

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 24 SEPTEMBRE 2021**

DECISION MODIFICATIVE N°1

SEANCE EN PRESENTIEL

Séance publique ordinaire.

Le vendredi 24 septembre 2021, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Départemental de l'Ardèche, dûment convoqués le 6 septembre 2021, en séance publique par Monsieur le Président Olivier AMRANE, se sont réunis en présentiel sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Conseillers Départementaux en exercice : 34

Secrétaire de séance : Mme Ingrid RICHIOUD

Etaient Présent(e)s : 34

Mme ALLEFRESDE Laurence, M. AMRANE Olivier, Mme BOSC Elvire, Mme BOURJAT Laëtitia, Mme CHAREYRE Sandrine, Mme COSTE Claudie, M. DALVERNY Jérôme, Mme DUBOIS Sylvie, Mme DUCHAMP Cécile, M. FEROUSSIER Christian, Mme GAUCHER Sylvie, Mme GENEST Sandrine, M. MAISONNAT Pierre, Mme MALFOY Christine, M. MARCE Laurent, M. MEYER Jean-Yves, Mme OLLIVIER Martine, M. PEVERELLI Olivier, M. PHILIPPE Ronan, M. QUENETTE Marc-Antoine, Mme REYNAUD Christelle, Mme RICHIOUD Ingrid, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, Mme ROCHE Bernadette, M. SALEL Matthieu, M. SAULIGNAC Hervé, Mme SERRE Laëtitia, Mme SICOIT-ILIOZER Julie, M. TERRASSE Pascal, M. TOURVIEILHE Max, M. UGHETTO Laurent, M. VALLON Jean-Paul, M. VIGNAL Christophe, M. VILLEMAGNE Michel.

I/ OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (10H05)

Monsieur Le Président du Conseil Départemental ayant désigné Madame Ingrid RICHIOUD en tant que Secrétaire de séance, a informé l'Assemblée départementale du déroulé de la séance et a procédé à une communication sur les élections du 17 septembre 2021 des membres des bureaux des quatre commissions thématiques suivantes :

- ↳ Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique
⇒ Président : Pierre MAISONNAT / Vice-Président : Max TOURVIEILHE
- ↳ Attractivité Vie associative Agriculture Tourisme et Aménagement du Territoire
⇒ Président : Laurent MARCE / Vice-Président : Christophe VIGNAL (par arrêté)
- ↳ Solidarités Santé Enfance Autonomie et Handicap
⇒ Présidente : Françoise RIEU-FROMENTIN / Vice-Présidente : Laëtitia BOURJAT
- ↳ Administration Générale Ressources Humaines et Finances
⇒ Présidente : Cécile DUCHAMP/ Vice-Président : Michel VILLEMAGNE

Monsieur Le Président du Conseil Départemental et l'ensemble de l'Assemblée Départementale, ont ensuite rendu hommage à Messieurs Claude LAREAL et Jean-Louis CHIROUZE, anciens conseillers généraux récemment disparus sur les cantons respectivement de la Voulte-sur-Rhône et Saint-Pierreville. Une minute de silence a été observée en leur mémoire.

Après le discours introductif de Monsieur Le Président du Conseil Départemental, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE et Madame Cécile DUCHAMP, ont procédé à la présentation de la D.M.1.

6 . 7 RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2021 (DECISION MODIFICATIVE N°1)

Rapporteur : M. Marc-Antoine QUENETTE – Co-rapporteur : Mme Cécile DUCHAMP

Présentation d'un power point

II / EXAMEN DES RAPPORTS

L'Assemblée départementale a ensuite examiné les rapports suivants :

6 . 5 AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Marc-Antoine QUENETTE

Délibération 1 (n°6.5.1) : affectation du résultat du budget principal

A l'unanimité,

Décide de l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget principal de **32 310 113,87 €** :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit **15 202 045,11 €** avec inscription budgétaire au compte 1068 en section d'investissement,
- en excédent de fonctionnement reporté, soit **17 108 068,76 €**, avec inscription budgétaire au compte 002 en section de fonctionnement,

telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Délibération 2 (n°6.5.2) : Affectation du résultat du budget annexe de la Base de Salavas

A l'unanimité,

Décide de l'affectation de l'excédent d'investissement du budget annexe de la Base de SALAVAS de **1 029 614,60 €** :

- à la section d'investissement avec inscription budgétaire au compte 001 en recette,

telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Délibération 3 (n°6.5.6) : Affectation du résultat du budget annexe du Foyer de l'Enfance

A l'unanimité,

Décide de l'affectation de l'excédent d'investissement du budget annexe du Foyer de l'Enfance de **126 257,31 €** :

- à la section d'investissement avec inscription budgétaire au compte 001 en recette.

Décide le report de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du Foyer de l'Enfance de **429 431,11 €** :

- en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 en recette pour **429 431,11 €**,

tels que présentés dans le tableau ci-annexé.

6 . 6 DISPOSITIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES DIVERSES

Rapporteur : M. Marc-Antoine QUENETTE

Délibération 1 (n°6.6.1) : admissions en non-valeurs

A l'unanimité, pour 34

Admet en non-valeurs les créances départementales figurant dans le tableau récapitulatif ci-joint, représentant un montant total de 20 432,70 € sur le budget principal.

Délibération 2 (n°6.6.2) : constitution d'une provision pour contentieux de 453 k€

A l'unanimité, pour 34

Décide de constituer une provision de 453 000 € concernant le contentieux introduit par la société Gassend contre le Conseil départemental de l'Ardèche auprès du Tribunal administratif de Lyon. Ce montant correspond au montant des demandes du requérant ainsi qu'à l'indemnisation des frais de justice.

Autorise la reprise partielle ou totale de la provision en fonction de la décision de la juridiction.

Cette provision sera imputée sur le compte 6875 chapitre 945.

Délibération 3 (n°6.6.3) : constitution d'une provision pour contentieux de 253 k€

A l'unanimité, pour 34

Décide de constituer une provision de 253 000 € concernant le contentieux introduit par Madame Marie-Agnès QUERE contre le Conseil départemental de l'Ardèche auprès du Tribunal administratif de Lyon. Ce montant correspond au montant des demandes de la requérante ainsi qu'à l'indemnisation des frais de justice.

Autorise la reprise partielle ou totale de la provision en fonction de la décision de la juridiction.

Cette provision sera imputée sur le compte 6875 chapitre 945.

Délibération 4 (n°6.6.4) : constitution d'une provision pour risque et charge de 500 k€

A l'unanimité, pour 34

Décide de constituer une provision de 500 000 € portant sur le dispositif de garantie financière de prise en charge du coût de l'adhésion/inscription au sein d'une structure publique ou associative pour des pratiques culturelles, artistiques ou en lien avec la vie citoyenne pour les collégiens domiciliés en Ardèche, dans l'hypothèse de la fermeture administrative des structures concernées dans le cadre de la crise sanitaire.

Ce montant de 500 000 € correspond à une hypothèse d'activation du dispositif pour 10 000 bénéficiaires (représentant environ 2/3 des collégiens), calculé sur la base d'un coût moyen net annuel estimé d'adhésion/cotisation/licence de 100 € (et après la prise en compte du versement potentiel de l'aide départementale de 60 € versée aux collégiens lors de leur inscription au sein d'une association pour exercer des activités) et une interruption d'activité correspondant à la moitié d'une année pleine hors congés d'été soit représentant 44 semaines.

Autorise la reprise partielle ou totale de la provision en cas de réalisation de risque, ou lorsque la provision sera devenue sans objet.

Cette provision sera imputée sur le compte 6875 chapitre 945.

Délibération 5 (n°6.6.5) : adhésion pour 2021 du Département de l'Ardèche à l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) pour 1 000 €

A l'unanimité, pour 34

Approuve l'adhésion du Département de l'Ardèche à l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI). Le montant de la cotisation pour 2021 est de 1 000 €.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 937 sous fonction 70 du budget départemental.

2 . 3 MESURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES DES COLLEGIENS ARDECHOIS

Rapporteur : M. Christian FEROUSSIER

A l'unanimité, pour 34

Approuve le règlement d'aide « MESURES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES DES COLLEGIENS ARDECHOIS – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 » (annexe n°1) ;

Délègue à la commission permanente compétence pour attribuer les aides à titre individuel.

6 . 9 SECURISATION DES COLLEGES

Rapporteur : M Olivier AMRANE / Co-rapporteur : M. Pierre MAISONNAT

Délibération 1 (n°6.9.1) – Sécurisation des collèges

A l'unanimité, pour 34

Approuve le lancement du programme de sécurisation des collèges publics et **vote** l'autorisation de programme correspondante :

COLSECURI 2017/1

PLAN DE SECURISATION DES COLLEGES

AP/CP supplémentaires de 3 000 000 €

(CP ventilés comme suit : 500 000 € en 2021, 700 000 € en 2022, 1 000 000 € en 2023 et 800 000 € en 2024).

Approuve le principe d'un accompagnement financier en investissement des collèges privés, dans le respect des dispositions législatives, pour améliorer la sécurisation de leurs établissements et délègue à la commission permanente compétence pour mettre en œuvre ce dispositif.

Délibération 2 (n°6.9.2) - Financement des purificateurs d'air

A l'unanimité, pour 34

Octroie pour les collèges publics et privés demandeurs une subvention de 100% du coût d'acquisition de purificateurs par filtration d'air à haute efficacité – HEPA type H13 ou H14 dans la limite de 4 000 € maximum par collège (cf. règlement joint en annexe).

2 . 1 EDUCATION *(Annexe n°1 modificative)* Rapporteur : Mme Ingrid RICHIOUD

A l'unanimité,

I. COLLEGES PUBLICS

Octroie les dotations globales de fonctionnement affectées au fonctionnement des collèges publics pour 2022 conformément à la répartition figurant en annexe 1 modificative.

Octroie les subventions pour le fonctionnement des classes ULIS pour 2022 conformément à la répartition figurant en annexe 2.

Octroie les dotations au titre des déplacements vers les installations sportives pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2021-22 conformément à la répartition figurant en annexe 3.

Approuve le nouveau règlement des dotations déplacements vers les installations sportives (annexe 4).

Octroie les subventions « équipement matériel non pédagogique » pour 2022 conformément à la répartition figurant en annexe 5.

Approuve le principe de l'attribution des dotations ordures ménagères à hauteur de 70 % de la dépense supportée par le collège et le versement de celles-ci en fonction de la périodicité de recouvrement retenue par la collectivité organisatrice sur présentation des factures correspondantes.

Approuve les tarifs de restauration et d'hébergement du premier trimestre 2021-2022 (annexe 6) et de l'année civile 2022 (annexe 7).

Approuve les tarifs nuitées pour hôtes de passage 2022 (annexe 8).

Approuve le montant des prestations accessoires des personnels logés par nécessité absolue de service pour 2021 (annexe 9).

II. COLLEGES PRIVES

Octroie les forfaits d'externat aux treize collèges privés ardéchois au titre de l'exercice 2022 conformément à la répartition figurant en annexe 10.

5 . 4 RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER 2020 DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Rapporteur : M. Jean Yves MEYER/ Co-rapporteur : M. Matthieu SALEL

A l'unanimité, pour 33, *Laurent UGHETTO ne prenant pas part au vote.*

Prend acte du rapport d'activités présenté par l'Agence de Développement Touristique au titre de l'année 2020, joint en annexe, incluant le compte-rendu des actions, ainsi que le bilan comptable et le compte de résultat de l'exercice.

6 . 6 POLITIQUE DES RESSOURCES (*Annexe modificative : tableau des emplois non-permanents*)

Rapporteur : Mme Claudie COSTE

A l'unanimité, pour 34

Adopte les modifications du tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité telles qu'elles figurent dans les tableaux annexés à la délibération (intégrant l'annexe modificative).

6 . 12 FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Rapporteur : Mme Claudie COSTE

A la majorité :

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Abstention 16 : groupe Ardèche à Gauche

Acte la fixation d'une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus départementaux d'un montant égal minimum à 2 % du montant des indemnités des élus.

Approuve les orientations principales suivantes concernant les axes de formation pour le droit à la formation des élus départementaux, à savoir :

- les formations de « compétences » liées aux missions du Département
- les formations en lien avec les délégations de l'Exécutif et/ou l'appartenance aux différentes commissions
- ou encore les formations liées à la gestion des politiques publiques et locales,
- ainsi que les formations de « développement personnel » (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, prise de parole en public, informatique...).

Décide de statuer sur une prochaine séance du Conseil Départemental concernant la mise en œuvre des dispositions spécifiques relatives au DIF droit individuel à la formation dans l'attente de la parution de tous les décrets d'application de l'ordonnance.

6 . 11 DESIGNATIONS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX CHARGES DE SIEGER DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Mme Claudie COSTE

Délibération n°1 (6.16.1) : désignation des Conseillers Départementaux chargés de siéger dans les organismes extérieurs

A l'unanimité, pour 34

Donne délégation à la Commission Permanente pour statuer sur la présente délibération.

Délibération n°2 (6.11.2) : désignation des Conseillers Départementaux dans les organismes extérieurs et dans les commissions et groupes de travail internes – SDIS 07

A l'unanimité, pour 34

Abroge la délibération n° 6.3 en date du 23 juillet 2021 portant élection des représentants de l'Assemblée départementale au Service Départemental d'Incendie et de secours de l'Ardèche (SDIS 07).

Procède à l'élection des élus chargés de siéger au Service Départemental d'Incendie et de secours de l'Ardèche (SDIS 07) à main levée, une liste unique ayant été composée.

Sont élus :

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ARDECHE (SDIS 07) (15 titulaires et 11 suppléants)			
15 Titulaires		11 Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
MAISONNAT	Pierre		
GENEST	Sandrine		
VALLON	Jean-Paul	AMRANE	Olivier
GAUCHER	Sylvie	RICHIOUD	Ingrid
QUENETTE	Marc-Antoine	SICOIT ILOZIER	Julie
MEYER	Jean Yves	OLLIVIER	Martine
RIEU-FROMENTIN	Françoise	DUCHAMP	Cécile
FEROUSSIER	Christian		
BOURJAT	Laëtitia	TOURVIEILHE	Max
SALEL	Matthieu	COSTE	Claudie
MARCE	Laurent		
UGHETTO	Laurent	CHAREYRE	Sandrine
VILLEMAGNE	Michel	BOSC	Elvire
DALVERNY	Jérôme	PHILIPPE	Ronan
DUBOIS	Sylvie	REYNAUD	Christelle

6 . 10 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL *(Règlement modificatif)*

Rapporteur : Mme Sandrine GENEST

A la majorité :

- Pour 18 : groupes Ardèche Génération Terrain (16) et Proximité au cœur de l'Ardèche (2)
- Abstention 16 : groupe Ardèche à Gauche

Approuve le règlement intérieur du Conseil départemental pour la mandature 2021-2028 tel que modifié intégrant notamment les droits des groupes d'élus ainsi que le dispositif d'abattement des indemnités de fonction tel que prévu dans son article 5.1.

★

★ ★ ★

III / VOTE DE LA D.M.1

Ensuite, l'Assemblée Départementale, a adopté **à l'unanimité** la Décision Modificative n°1 :

1^{ère} délibération : Budget principal

A l'unanimité,

Adopte les différents chapitres en A.P et en C.P tels qu'ils figurent au projet de Budget Supplémentaire n° 1 2021 (DM1) modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 24 septembre 2021.

Constate en conséquence :

- que le montant de la Décision Modificative n°1 concernant le Budget Principal s'élève à :
28 833 057.91 €
- que le montant total du Budget Principal se trouve porté à :
512 812 771.54 €
- que la réserve pour dépenses imprévues inscrite au chapitre 952 est fixée à : 2 894 500 €

Constate :

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites à la Décision Modificative n°1 s'élève à :
6 682 682.98 €
- que le montant total des Autorisations de Programme pour l'exercice 2021 se trouve porté à :
95 331 086.98 €
- que le montant des Autorisations d'engagement inscrites à la Décision Modificative n°1 s'élève à :
179 035.76 €
- que le montant total des Autorisations d'Engagement pour l'exercice 2021 se trouve porté à :
5 752 653.76 €

2^{ème} délibération : Budget Annexe Base de Salavas

A l'unanimité,

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Budget Supplémentaire n° 1 de 2021 (DM1) du Budget Annexe de la Base de Salavas votés lors de notre séance du 24 septembre 2021.

Constate en conséquence :

- que le montant du Budget Supplémentaire n°1 de 2021 du Budget Annexe de la Base de Salavas s'élève à : 988 289,60 €,
- que le montant total du Budget Annexe de la Base de Salavas se trouve porté à : 2 322 341,60 €.

3^{ème} délibération : Foyer de l'Enfance

A l'unanimité,

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Budget Supplémentaire n° 1 de 2021 (DM1) du Budget annexe du Foyer de l'Enfance qui vous a été soumis lors de notre séance du 24 septembre 2021.

Constate en conséquence :

- que le montant du Budget Supplémentaire n°1 de 2021 du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance s'élève à : 516 395,42 €,
- que le montant total du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance se trouve porté à : 3 023 795.42 €.

4^{ème} délibération : Budget Annexe Centre de Santé

A l'unanimité,

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Budget Supplémentaire n° 1 de 2021 (DM1) du Budget Annexe du Centre de Santé votés lors de notre séance du 24 septembre 2021.

Constate en conséquence :

- que le montant du Budget Supplémentaire n° 1 de 2021 du Budget Annexe du Centre de Santé s'élève à : 300 €,
- que le montant total du Budget Annexe du Centre de Santé se trouve porté à : 203 610 €.

* * *

*

IV/ EXAMEN DES VOEUX

Enfin, l'Assemblée Départementale a adopté, à l'unanimité, les vœux suivants, déposés au nom des groupes Ardèche Génération Terrain et Proximité au cœur de l'Ardèche :

Vœu n°1 : Déconjugalisation de l'AAH pour reconnaître l'autonomie financière des personnes en situation de handicap.

Rapporteur : Mme Sylvie GAUCHER

Vœu adopté à l'unanimité, pour 34.

Vœu n°2 : Valorisation du secteur de l'aide à domicile.

Rapporteur : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

Vœux adopté à l'unanimité, pour 34.

Le Président informe enfin l'Assemblée du départ de la collectivité de Monsieur Antonin JIMENEZ, Directeur Général des Services et de la nomination de Madame Marylène MONGALVY, actuelle Directrice Générale des Services du Conseil départemental de l'Yonne, à compter du 2 novembre 2021.

Il remercie Monsieur Antonin JIMENEZ pour sa collaboration et son travail effectué avec ses équipes, Monsieur Laurent UGHETTO formulant les mêmes remerciements à Monsieur JIMENEZ, dont le départ est prévu au cours du mois de novembre.

✧ ✧ ✧

V/ PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DES SERVICES DE L'ETAT EN ARDECHE

Enfin, Monsieur le Préfet de l'Ardèche, Thierry DEVIMEUX, a présenté le rapport d'activités 2020 des Services de l'Etat en Ardèche.

Présentation d'un Powerpoint

suivi d'échanges avec les membres de l'Assemblée Départementale

✧ ✧ ✧

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, après les propos conclusifs du Président du Conseil départemental, la séance a été levée le vendredi 24 septembre 2021 à 14h08.

La prochaine séance est fixée au **Vendredi 3 décembre 2021**

**LES ANNEXES SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL
ET RELATION A L'USAGER - POLE ASSEMBLEES
ET DANS LES SERVICES INSTRUCTEURS**

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Antonin JIMENEZ

ardèche
LE DÉPARTEMENT



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07